

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Charles-Louis Barreswil, 2 janvier 1867](#)

Jean-Baptiste André Godin à Charles-Louis Barreswil, 2 janvier 1867

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[2 janvier 1867](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Barreswil, Charles-Louis \(1817-1870\)](#)

Lieu de destination16, rue Saint-Florentin, Paris

Description

RésuméGodin envoie à Barreswil 10 F pour sa cotisation à la Société de protection des apprentis et les enfants des manufactures. Il lui communique l'adresse de quelques adhérents potentiels : Chenest et Fouan, filateurs à Guise, et Charlier, Painvin, Bas et Cie, fabricants de sucre à Flavigny. Sur l'affaire Jacquet : Godin indique à Barreswil qu'il a proposé un arbitrage.

Mots-clés

[Arbitrage \(droit\)](#), [Œuvres de bienfaisance](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Charlier, Painvin, Bas et Cie](#)
- [Chenest \[monsieur\]](#)
- [Fouan \[monsieur\]](#)
- [Société de protection des apprentis et des enfants employés dans les manufactures](#)

Lieux cités

- [Flavigny-le-Petit, Guise \(Aisne\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)

Collation1 p. (46r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 2 Janvier 1667
 A Monsieur Barrois

Monsieur

J'ai l'honneur de vous remettre
 sous ce pli les 30 francs pour ma
 cotisation a la Societe de protection
 pour les apprentis et les enfants des
 manufactures.

J'aurais trop vous profferer des
 remerciemens en nombre achement
 mais vous pouvez adresser vos protestes
 a M^{rs} Chemet filateur a Guise

Touan id id

Barbier grainier Bas et id

fab^{re} de sucre

a Charigny pres Guise.

Le procès est toujours aux mains
 des experts auxquels j'ai proposé l'arbitrage
 je pense que mon ar^{re}verain fait
 des regards qui sont un obstacle a cet
 arbitrage.

Je vous prie d'agréer mes sentiments de respect

Guise le 2 Janvier 1667